

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Centres Educatifs Fermés : Une prise en charge pour les mineurs délinquants multirécidivistes menacée par ceux-là mêmes qui la vantent

La CNAPE, fédération à l'origine de la création des Centres Educatifs Fermés (CEF) dès 2002, souhaite rappeler que $\frac{3}{4}$ des 44 CEF aujourd'hui en fonctionnement sont gérés par le secteur associatif.

Un CEF, c'est quoi ?

Un CEF est une alternative à l'incarcération pour des mineurs délinquants de 13 à 18 ans, multirécidivistes, ayant commis des actes d'une particulière gravité. Il s'agit d'une prise en charge éducative sous contrainte de 12 mineurs, 24/24 h et 7/7 jours. Comme le montrent différents rapports et évaluations, le CEF a un impact reconnu sur la récurrence des mineurs. Ainsi, il répond au besoin d'un encadrement intensif et permanent pour les mineurs à risque.

Quel besoin de CEF ?

Le taux d'occupation des CEF associatifs est de 75% et celui des CEF du service public est de 67%. Les CEF actuellement en activité ne sont donc pas tous en pleine activité. Toutefois, s'agissant des crimes sexuels, seuls 13 CEF disposent d'un renforcement de leurs moyens sur les questions de santé mentale. Certains CEF ne sont donc pas adaptés à la prise en charge de ces mineurs ; ils n'ont, de plus, pas vocation à accueillir systématiquement tout mineur délinquant sexuel : il existe aujourd'hui une palette de réponses graduées et différenciées pour répondre de manière individualisée à chaque situation.

Le CEF, une réponse menacée

Augmenter le nombre de CEF n'est donc pas une priorité, d'autant que les CEF associatifs sont aujourd'hui menacés par l'oukase du ministère de la Justice, qui impose la suppression de 3 ETP sur les 27 que nécessite leur fonctionnement, hypothéquant de fait les bons résultats obtenus jusqu'à présent. Paradoxalement, les autorités publiques sollicitent davantage les CEF pour accueillir des mineurs très difficiles aux profils complexes, et fragilisent en parallèle leur fonctionnement.

La CNAPE demande donc le maintien des moyens humains actuellement consentis aux CEF et souhaite eu égard à son expertise de ces structures, être associée à la réflexion actuelle du ministère de la Justice sur la prise en charge des mineurs délinquants sexuels.

Contacts :

Fabienne QUIRIAU

Audrey PALLEZ

contact@cnape.fr - 01.45.83.50.60